



Droit à l'image concernant des mineurs

Par **nomadin**, le **26/05/2008** à **19:19**

Bonjour,
Je suis auteur et éditeur d'un livre en voie de publication sur un groupe d'enfants vedettes des années 1970 dans la variété française. Pour illustrer cet ouvrage, je dispose de photographies professionnelles inédites avec des droits de publication signés de la part du photographe. Ces photos ont été prises dans le contexte de l'activité artistique du groupe (concert, promotion). Les membres du groupe étaient mineurs durant cette période (1970 à 1975). Dois-je obtenir aujourd'hui leur autorisation écrite pour publier ces photos ? (je note également que certains personnes qui appartenaient à ce groupe ne sont plus joignables

malgré des recherches administratives). Quel serait

le texte de loi en rapport à cette question ?